

SIMULATEUR D'ACCORD LOCAL A 25% - version 5

Nature juridique de la communauté
Communauté de communes, Communauté d'agglomération

SYNTHESE

Population EPCI	5 001	Résultat
Nombre de sièges		
- droit commun (II à V du L5211-6-1)	33	
- initial (uniquement II à IV du L5211-6)	30	PROPORTIONNELLE
- maximal	37	
- en cours	30	
Reste à répartir	7	

Insérer les communes avec leur population municipale, par ordre décroissant de population

Nom de la commune	Population municipale
MAGNY LE DESERT	1 416
CARROUGES	671
JOUE DU BOIS	423
BEAUVAIN	266
SAINT SAUVEUR DE CARROUGES	245
SAINTE MARGUERITE DE CARROUGES	225
SAINT MARTIN DES LANDES	212
SAINT PATRICE DU DESERT	200
SAINT MARTIN L'AIGUILLON	194
LANDE DE GOULT (LA)	193
ROUPERROUX	182
MOTTE FOUQUET (LA)	159
MEHOUDIN	126
SAINT OUEN LE BRISOULT	124
MENIL SCILLEUR (LE)	95
CHAHAINS	89
SAINTE MARIE LA ROBERT	84
CHAUX (LA)	52
CHAMP DE LA PIERRE (LE)	45

Insérer la répartition à tester

Répartition de droit commun (au titre des II à V du L. 5211-6-1)	Nombre sièges pris en compte pour l'accord local (au titre uniquement des II à IV du L. 5211-6-1)	P=proportionnel / F="forcé à 1"	Ratio initial	Nombre de sièges	Nouveau ratio	Commune ayant plus de la moitié des sièges	Hiérarchie démographique non respectée	Au moins un siège par commune	Condition de l'alinéa I-2-e
10	8	P	94 %	8	94 %				
4	4	P	99 %	4	99 %				
3	2	P	79 %	2	79 %				
1	1	P	63 %	1	63 %				
1	1	P	68 %	1	68 %				
1	1	P	74 %	1	74 %				
1	1	P	79 %	1	79 %				
1	1	P	83 %	1	83 %				
1	1	P	86 %	1	86 %				
1	1	P	86 %	1	86 %				
1	1	P	92 %	1	92 %				
1	1	F	105 %	1	105 %				
1	1	F	132 %	1	132 %				
1	1	F	134 %	1	134 %				
1	1	F	175 %	1	175 %				
1	1	F	187 %	1	187 %				
1	1	F	198 %	1	198 %				
1	1	F	321 %	1	321 %				
1	1	F	370 %	1	370 %				